

nucléaires ou de vol de matières nucléaires. Le personnel de la CCSN a effectué des inspections de sécurité de suivi dans des installations nucléaires à risque plus élevé pour confirmer que les titulaires de permis avaient bien donné suite aux recommandations issues des inspections antérieures et satisfait aux exigences de la CCSN. Globalement, il a la certitude que les titulaires de permis prennent les mesures appropriées pour bien protéger leurs installations.

4. La CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités

La CCSN participe périodiquement à diverses tribunes, tant au Canada qu'à l'échelon international. Sa participation fait progresser la sûreté et la sécurité nucléaires au pays et à l'étranger et offre l'occasion d'échanger des pratiques exemplaires et des analyses comparatives avec les homologues et les autres agences.

Gestion des urgences nucléaires

La CCSN gère son programme de gestion des situations d'urgence dans le cadre du Plan fédéral en cas d'urgence nucléaire.

La CCSN a tenu des consultations auprès des parties intéressées en 2005-2006 afin de finaliser sa politique sur la *Gestion des urgences nucléaires* (P-325). Le document, qui sera publié en mai 2006, est le fondement de l'ensemble des documents et des activités de la CCSN en matière de gestion des urgences. Il contient les principes directeurs et les orientations générales concernant les activités du personnel de la CCSN relativement à la gestion des urgences nucléaires, permet de coordonner les activités avec les parties concernées et précise le fondement juridique ainsi que les rôles et attributions en matière de gestion des urgences nucléaires.

De plus, la CCSN apporte des améliorations clés à son programme de gestion des urgences nucléaires. Celui-ci devrait être complètement mis en œuvre d'ici mars 2007. Le plan d'action est en préparation et respecte les échéanciers; les nouveaux éléments sont intégrés au programme à mesure qu'ils sont prêts. De plus, si

son centre des mesures d'urgence à Ottawa devenait inutilisable, la CCSN a signé un protocole d'entente avec Sécurité publique et Protection civile Canada à l'égard d'un endroit de rechange.

En novembre 2005, un grand exercice simulant une urgence nucléaire s'est déroulé à la centrale nucléaire de Darlington, auquel la CCSN a participé de concert avec la province de l'Ontario et Ontario Power Generation. L'exercice a rassemblé des parties intéressées des paliers fédéral, provincial et municipal. Dans la gestion des urgences, la coopération et la coordination sont de rigueur. L'exercice a permis de cerner certaines lacunes, et les mesures correctives pour y remédier sont en cours.

Le personnel de la CCSN, de concert avec du personnel de Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC), s'est rendu dans le sud-est asiatique au début de 2006 afin d'offrir à des premiers intervenants une formation CBRN (chimique, biologique, radiologique et nucléaire) dans le cadre du plan de renforcement des capacités antiterroristes institué par Affaires étrangères Canada. Des premiers intervenants de Thaïlande, de Malaisie, de l'Indonésie et des Philippines ont pris part à la séance donnée par le personnel de la CCSN et RDDC. La CCSN est perçue comme un centre d'excellence sur le plan des connaissances et de l'expertise dans les urgences radiologiques et nucléaires, et la participation du personnel de la CCSN à diverses activités nationales et internationales permet de mieux harmoniser les approches et les pratiques de gestion des urgences parmi les principales parties intéressées.

Programme canadien à l'appui des garanties (PCAG)

La CCSN gère et finance le Programme canadien à l'appui des garanties, destiné à appuyer l'AIEA et lui permettre d'améliorer son régime de garanties. Durant la période du rapport, le PCAG de la CCSN a offert son concours à l'AIEA pour mettre en place un système d'infrastructure à clé publique (ICP). L'ICP permettra l'échange de renseignements cruciaux par courriel avec l'AIEA. Cette amélioration profitera au Canada et à toutes les autres parties qui communiquent avec l'AIEA.

Le transfert de connaissances de la CCSN au profit de l'AIEA concernant l'application de la surveillance par satellite et des systèmes d'information géospatiale aux activités internationales en matière de garanties demeure important. Cet appui offre à l'AIEA une technologie de pointe lui permettant d'augmenter sa capacité d'obtenir et de gérer l'information sur les activités nucléaires partout dans le monde et de tirer des conclusions en matière de garanties. Le PCAG a de plus mis l'AIEA en contact avec plusieurs autres nouvelles technologies pour l'application des garanties. L'AIEA a donc demandé au PCAG de perfectionner deux instruments et de continuer à la familiariser avec les nouvelles technologies pour augmenter sa capacité de déceler les activités et les matières nucléaires non déclarées. La capacité de la CCSN de continuer d'appuyer le travail est fonction des ressources disponibles.

Le PCAG a également offert son appui pour aider à corriger les problèmes touchant l'équipement de garanties utilisés en Roumanie pour sceller le combustible épuisé d'un réacteur CANDU dans des piscines. Le Canada a été appelé à vérifier si les empilements de combustible épuisé n'ont pas été touchés. L'AIEA a éprouvé des difficultés avec ce système, en Roumanie, et a demandé l'aide du PCAG. Grâce à l'aide du PCAG, la Roumanie a pu respecter ses obligations en matière de garanties.

Coopération internationale et intérieure – travailler ensemble dans un contexte mondial

Accords bilatéraux de coopération nucléaire

La CCSN négocie et maintient en vigueur des protocoles d'entente, des accords administratifs et des protocoles avec un certain nombre d'organismes étrangers de réglementation. Ces accords viennent appuyer les programmes de réglementation de chaque partie par l'échange de renseignements et la coopération technique. En 2005-2006, la CCSN a reconduit son protocole d'entente avec son homologue français et fait progresser les négociations pour la reconduction du protocole d'entente avec son homologue de la République de Corée. De plus, au besoin, elle maintient des rapports de collaboration et effectue des échanges d'information avec d'autres organismes de réglementation nucléaire avec lesquels elle n'a pas conclu d'accord officiel.

Accords de coopération au Canada

La CCSN, à titre d'organisme fédéral de réglementation, a conclu un certain nombre d'accords de coopération au Canada afin de renforcer le régime global de réglementation.

Saskatchewan En 2005-2006, la CCSN et la Saskatchewan ont poursuivi la mise en œuvre de leur accord administratif signé en 2002-2003 accordant un certain nombre de fonctionnaires provinciaux comme inspecteurs de la CCSN. Jusqu'à maintenant, la mise en œuvre s'est concentrée sur l'harmonisation des programmes de conformité de la CCSN et de ceux de deux ministères provinciaux : Environnement Saskatchewan et Travail Saskatchewan. La priorité suivante sera d'établir le type de travail d'inspection qu'effectueront les inspecteurs provinciaux au nom de la CCSN. L'accord favorise l'efficacité administrative dans la réglementation de l'industrie de l'uranium.

Environnement Canada La CCSN a continué à collaborer avec Environnement Canada à propos des conditions de leur protocole d'entente de 2003 et de ses annexes, signées en 2004. En vertu du protocole d'entente, les deux organismes doivent s'apporter une assistance mutuelle dans l'exécution de certaines activités, prévenir le double emploi et renforcer l'efficacité du régime de réglementation.

Québec La CCSN tient des rencontres trimestrielles avec les représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, à propos de questions de conformité environnementale liées à la centrale nucléaire de Gentilly II.

Transports Canada La CCSN négocie un protocole d'entente avec Transports Canada concernant le conditionnement et le transport des substances nucléaires. Le protocole précisera les domaines de responsabilités et de collaboration entre les deux organismes en ce qui a trait au transport des marchandises dangereuses (catégorie 7) au Canada.

Coopération internationale ciblée

Sur la scène mondiale, il existe un certain nombre d'organisations rassemblant les pays dans l'intérêt de l'utilisation sûre et sécuritaire de la technologie

Principaux organismes de réglementation nucléaire du G8

Le G8 est un groupe officieux de huit pays (Canada, France, Allemagne, Italie, Japon, Russie, Royaume-Uni et États-Unis d'Amérique) qui a un vaste programme portant sur toute une gamme de questions économiques, politiques et sociales internationales. En 2006, la présidente et première dirigeante de la CCSN a participé à la Conférence internationale sur les systèmes de réglementation nucléaire efficaces (en Russie) à titre de présidente de l'assemblée annuelle 2006 du G8.

Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

Comité composé d'experts internationaux de renom qui examine et résume les publications scientifiques sur les effets des rayonnements sur les humains et le biote.

Groupe des fournisseurs nucléaires (GFN) – www.nuclearsuppliersgroup.org

Groupe de pays qui sont des fournisseurs nucléaires et dont l'objet est de veiller à la non-prolifération des armes nucléaires grâce à la mise en œuvre de lignes directrices sur les exportations nucléaires et celles liées au nucléaire. Chaque gouvernement participant met en œuvre les lignes directrices du GFN conformément à ses lois et pratiques nationales. Les décisions concernant les demandes d'exportation se prennent à l'échelon national conformément aux exigences nationales touchant les permis d'exportation. La CCSN travaille de concert avec le GFN pour renforcer les lignes directrices et les listes internationales de contrôle des exportations.

Nuclear Regulatory Commission (NRC) des États-Unis

La CCSN a maintenu une excellente collaboration avec la Nuclear Regulatory Commission (NRC) des États-Unis. La CCSN et la NRC partagent plusieurs objectifs en matière de réglementation, notamment ceux qui relèvent du partenariat sur la sécurité et la prospérité (PSP). L'objet du PSP est d'augmenter la sécurité et la prospérité en Amérique du Nord par une meilleure coopération et un meilleur partage de l'information.

5. Les parties intéressées comprennent le programme de réglementation

La CCSN s'est engagée à faire preuve d'ouverture et de transparence envers les parties intéressées pour atteindre son résultat stratégique : la confiance du public.

Rapports soutenus et cohérents avec les parties intéressées

La CCSN fait participer les parties intéressées par divers moyens de consultation, la diffusion de l'information et des activités de communications. Reposant sur une analyse de l'environnement public et des sondages d'information auprès des parties intéressées, les activités de relations externes de la CCSN visent les parties intéressées appropriées et s'appuient sur des messages cohérents.

Planification des activités de relations externes et de communications stratégiques de la CCSN

La CCSN a poursuivi ses activités de relations externes et ciblées en 2005-2006 pour mieux faire connaître et comprendre au public les activités nucléaires réglementées et le rôle de la CCSN. Elle a envisagé certaines nouvelles démarches en ce domaine au cours de la période visée, mais a pris en 2005 la décision d'intégrer entièrement un programme de relations externes durable et bien structuré dans un plan des communications stratégiques, qui prévoit une démarche plus détaillée et mieux étudiée de la façon dont la CCSN pourrait mieux faire connaître son programme de réglementation aux parties intéressées. Même si le plan des communications stratégiques est demeuré à l'état de projet en 2005-2006, certains éléments envisagés ont été mis en œuvre. Toutefois, en raison d'autres priorités, le nombre d'éléments mis en application n'a pas été aussi élevé que prévu. Le plan des communications stratégiques devrait être finalisé en 2006-2007.

Les activités de relations externes amorcées en 2005-2006 comprennent des rencontres avec les maires des collectivités situées près des installations nucléaires, les conseils d'administration des titulaires de permis, les représentants et les parties intéressées des syndicats, les autorités provinciales,



